

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 16 décembre à 20H45**

AFFICHE le :

17/12/2024

TRANSMIS le :

19/12/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

**Versement d'une subvention
exceptionnelle à l'association
Marché Gourmand**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe

Absente : Mme HOFFER Marie-Hélène

Pouvoirs : Mr BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à Mme FERTE Nadège
Mme DELGADO Chantal donne pouvoir à Mr MOIZARD
Mr DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène
Mr BAILLY Maxime donne pouvoir à Mr MOURET Stéphane

Secrétaire : Mr BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que lors de l'installation du marché gourmand, un exposant qui avait réglé 100 € pour 2 stands n'en a eu qu'un seul. La présidente de l'association Marché Gourmand lui a remboursé 50 €.

Monsieur Le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention exceptionnelle de 50 € à l'association Marché Gourmand. Ce montant sera pris sur la réserve qui a été prévue au budget primitif 2024.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 18 décembre 2024
Le Maire
Frédéric MOIZARD


